

Appel à contributions en cours - Vol. 33, no 2



**Volume 33, numéro 2 (automne 2022)
DOSSIER**

LES SYSTÈMES DE PROTECTION ET LES DROITS DE LA JEUNESSE DANS TOUS LEURS ÉTATS : REGARDS CRITIQUES ET TRANSFORMATIONS EN ACTE

**DATE DE TOMBÉE DES RÉSUMÉS: 15 octobre 2021
DATE DE TOMBÉE DES ARTICLES: 15 janvier 2022**

Soumission des résumés à l'adresse suivante : nps@courrier.uqam.ca
Soumission des articles par la [plateforme d'édition Web de NPS](#).

SOUS LA CODIRECTION DE :

Jade BOURDAGES

Professeure, École de travail social, Université du Québec à Montréal

Mélanie BOURQUE

Professeure agrégée, Département de travail social, Université du Québec en Outaouais

Emmanuelle BERNHEIM

Professeure, Faculté de droit, Université d'Ottawa

CONTEXTE

Le champ de la protection et des droits de la jeunesse connaît actuellement au Québec, comme dans tous les pays occidentaux, des mutations importantes. Malgré les singularités qui marquent leur contexte d'origine, force est de constater que les politiques publiques, les différents services de prise en charge des mineurs – qu'il s'agissent du cadre de protection ou du cadre pénal –, les

pratiques professionnelles et les corpus législatifs qui encadrent ces pratiques font l'objet de vives critiques dans les espaces publics, les milieux de pratiques et de recherches. Au cours des dernières décennies, ces critiques ont donné lieu à la mise sur pied de larges Commissions d'enquêtes dans plusieurs États. À la lumière des témoignages des différents acteurs/trices impliqué·es dans ce champ de pratiques et la présentation de résultats de recherches sur les institutions chargées d'appliquer les politiques et les lois de protection de la jeunesse, les constats partagés sont partout alarmants ; judiciarisation excessive et préférentielle (inflation législative), judiciarisation et criminalisation des problèmes sociaux, pratiques discriminatoires et ciblage de population socialement défavorisées, discriminées et confinées à la périphérie du marché de l'emploi, conditions de travail pénibles pour les praticien·nes, manque d'effectifs, souffrance vécue par les enfants, les adolescent·es, les familles et les communautés, lois d'exception comme première et parfois seule porte d'entrée dans les services jeunesse et familles, reconnaissance explicite et transnationale de la fragilisation du filet social dans les dernières décennies, absence de mécanismes d'imputabilité dans le cadre de pratiques qui donnent lieu à des lésions de droits, absences de politiques de reddition de comptes, obstacles systémiques et institutionnels aux réformes et transformations des pratiques, reproduction des inégalités sociales, surreprésentation des noir·es et des autochtones, des familles monoparentales, précarisées, marginalisées et ce, dans tous les systèmes de prise en charge des différents États. Si ces différents diagnostics d'institutionnalisation *par le haut* de pratiques problématiques de reproduction sociale des inégalités et des discriminations sont quelques fois avancés dans les recherches en sciences sociales et que les appels aux grandes réformes de ces systèmes se multiplient, les manifestations concrètes et *par le bas* de ces processus dans lesquelles interagissent notamment des institutions et des acteurs/trices *agissant·es*, viennent révéler toute une histoire socio-politique de ces systèmes de protection de la jeunesse et institutions de prise en charge des mineurs qui demeure dans l'ombre. Éclairer la part d'ombre de l'histoire de ces systèmes nécessite aujourd'hui de multiplier les regards, les points de vue et les savoirs sur ces institutions, leurs histoires, leurs transformations et leurs manières de faire.

Ce numéro thématique vise à éclairer certaines dimensions liées aux constats soulevés dans le cadre des Commissions d'enquêtes sur les systèmes de protection de la jeunesse, documenter les problématiques et les défis auxquels font face aujourd'hui ces derniers et ceci, à partir de différentes échelles d'analyse. Une attention particulière sera donnée à la mise en contexte de ces différents enjeux, leur lien avec l'histoire et leur contexte de production tout en permettant de rendre compte des tendances observés dans les milieux de pratiques et le vécu quotidien des acteurs/trices qui agissent et vivent aux contacts de ces institutions. L'objectif est de multiplier les regards, les points de vue et les savoirs sur ces systèmes et institutions, leurs histoires, leurs

transformations et leurs manières de faire. L'appel à contribution s'adresse aux chercheur·es en sciences sociales de tous horizons disciplinaires ainsi qu'aux différents acteurs/trices du champ de la protection de la jeunesse et de la prise en charge des mineurs au Québec, au Canada et à l'international, susceptibles de produire des enquêtes et nourrir des réflexions critiques qui permettent d'éclairer les différentes transformations en acte de ces systèmes de protection de la jeunesse et de prise en charge des mineur·es. En plus des travaux explorant les cas québécois et canadien, les enquêtes de terrain à l'internationale, qu'il s'agisse d'études de cas, d'études comparatives ou croisées, sont également encouragées.

Ce numéro thématique propose d'articuler ces enquêtes et réflexions critiques autour de quatre axes :

1. Les régimes et rationalités des systèmes de protection de la jeunesse et de prise en charge des mineur·es à travers l'histoire

Ce premier axe propose de questionner l'évolution des systèmes de protection de la jeunesse et de prise en charge des mineur·es sous l'angle de leurs régimes et rationalités dans l'histoire. Les systèmes de protection de la jeunesse et de prise en charge des mineur·es s'inscrivent dans un continuum d'institutions d'État dont les fonctions sociales ont été principalement régulatrices. Leur développement est à cet égard intimement lié aux dispositifs politiques d'ingénierie sociale, aux différents aspects sélectifs de la prise en charge et du contrôle social des populations dont les caractéristiques spécifiques peuvent varier selon les contextes, les savoirs, les discours et les représentations des sphères publiques et des sphères privées et des rapports entre les populations vulnérables, la famille et l'État. L'évolution des systèmes de protection de la jeunesse révèlent ainsi des tensions qui traversent l'ensemble de nos sociétés, notamment en ce qui a trait aux pratiques discriminatoires. Les différentes manifestations de ces tensions demeurent toutefois encore à ce jour un angle mort à la fois des discours publics, à la fois de la production de savoirs et méritent aujourd'hui une attention critique particulière.

Les articles qui s'inscrivent dans cet axe pourront montrer par exemple comment les systèmes de protection de la jeunesse composent avec les différentes transformations des sociétés au cours de l'histoire, ou encore, comment ces systèmes portent encore à ce jour les traces de cette histoire, notamment coloniale. Ils pourront aborder par exemple les difficultés, les transformations et les défis auxquels font face aujourd'hui ces systèmes et institutions qui ne sont ni étrangers ou étrangères à cette histoire longue de régulation sociale et contrôle des populations, ni étrangers ou étrangères aux changements économiques et sociaux et pratiques quotidiennes de gestion des

populations. Les questions qui suivent peuvent guider les contributions de cet axe (listes non exhaustive) :

- Comment comprendre les évolutions historiques des systèmes de protection de la jeunesse ?
- Comment les changements dans les rapports entre sphères publique et privée et la régulation sociale ou encore, les changements socio-économiques et les transformations du salariat et autres politiques publiques viennent affecter l'évolution de ces systèmes de protection de la jeunesse et de prise en charge des mineur-es ?
- Comment expliquer la transnationalisation et la convergence des crises de légitimité des fonctions régulatrices de ces différents systèmes de protection de la jeunesse au cours des dernières décennies ? Quelles tensions sociales observent-on à travers ces différentes crises et grandes réformes des systèmes de protection de la jeunesse ?
- Comment l'application des corpus législatifs et des lois d'exception qui encadrent les pratiques de ces systèmes de protection de la jeunesse participe-t-elle à la production et la reproduction des rapports sociaux (*class, race, gender*) ? Observe-t-on des évolutions dans les populations ciblées par les systèmes de protection de la jeunesse et de prise en charge - qu'il s'agissent des cadres de protection ou pénal ?
- Comment comprendre l'évolution des discours, des savoirs d'expertise et des représentations de la jeunesse, notamment l'évolution des discours et représentations de « l'enfance en danger protégée » et « l'enfance délinquante corrigée », de la famille et du rôle de l'État et ses institutions ? Que rôle et quelles fonctions ont joué ces savoirs d'expertises et leur grande uniformité dans l'évolution de ces discours et représentations ?
- Comment ces savoirs et ces représentations participent à la production et la reproduction des rapports sociaux (*class, race, gender*) dans les systèmes de protection de la jeunesse ?

2. Les systèmes de protection de la jeunesse et de prise en charge des mineur-es dans l'œil de la judiciarisation

Ce second axe se penche sur l'évolution des systèmes de protection de la jeunesse et de prise en charge des mineur-es à travers les différents enjeux liés au droit et aux systèmes judiciaire, légal et pénal qui encadrent ce champ de pratique. À l'instar d'une tendance observable dans d'autres champs de l'intervention sociale, la judiciarisation dans les systèmes de protection de la jeunesse demeure en constante augmentation. À la Chambre de la Jeunesse de la cour du Québec par exemple, le nombre de dossiers judiciarisés a cru d'environ 20% au cours des décennies 1990-

2000 et plus de 10 000 dossiers de protection ou d'adoption sont ouverts chaque année. Le nombre de signalements n'a pourtant que légèrement augmenté durant cette même période et la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) énonce explicitement le caractère exceptionnel du recours judiciaire en la matière. À l'extérieur du contexte judiciaire, les pratiques aux seins de ces systèmes de protection et de prise en charge mettent également en cause les droits des familles, les droits de la jeunesse et les droits des peuples autochtones. Les articles soumis sous cet axe concernent les droits des familles, les droits de la jeunesse et les droits des peuples autochtones compris dans un sens large, et pourront s'intéresser aux différentes conséquences de la judiciarisation, aux interventions en protection de la jeunesse appréhendées en termes de litiges et non de mesures de soutien social, ou encore, aux différentes pratiques de prise en charge pénal des adolescent·es et principes d'auto-détermination des peuples autochtones en matière de protection de la jeunesse. Ils pourront également mettre en lumière les enjeux que soulève la judiciarisation lorsqu'elle se superpose aux autres procédures judiciaires – pénales, en matière de logement, d'aide sociale, de santé mentale, etc. – qui visent plus particulièrement les personnes noires, autochtones, précarisées et marginalisées. Il s'agit dans cet axe de documenter les pratiques judiciaires, les effets de la judiciarisation et de la pénalisation, la mise en œuvre des droits des familles dans le cadre des ordonnances judiciaires et des systèmes de protection de la jeunesse et pratiques de prise en charge. Les contributions s'intéressent également au rôle du droit et de la justice au regard des pratiques actuelles en protection de la jeunesse, mais aussi dans les différents dispositifs du ciblage de groupes sociaux marginalisés. Elles empruntent également des méthodes comparées pour considérer des réformes législatives et leurs effets dans différentes juridictions. Les questions qui suivent peuvent guider les contributions de cet axe (listes non exhaustive) :

- Comment l'intervention judiciaire affectent les rapports souvent complexes entre les familles – parents, grands-parents, oncles et tantes, jeunes, etc. – et les systèmes de protection de la jeunesse ?
- Comment comprendre le rôle et les conséquences directes ou indirectes de la judiciarisation (qui implique également une surveillance et un contrôle accru des familles) dans la reproduction des rapports sociaux (class, gender, race)?
- Comment comprendre l'évolution des corpus législatifs qui encadrent et affectent les pratiques et méthodes disciplinaires utilisées dans ces institutions (eg : utilisation des chambres de retrait, psychiatrisation et sur-médication, absence de soutien aux études et à la transition vers la vie d'adulte) constituent des violations des droits à la liberté, l'égalité, l'intégrité et l'instruction publique des jeunes, en plus d'hypothéquer leur vie de manière durable?

- Comment certaines pratiques contournent le droit qui les encadre en principe ?
- En dehors du contexte judiciaire, comment les systèmes de protection de la jeunesse et les pratiques quotidiennes de prise en charge affectent aujourd'hui le droit des familles, les droits de la jeunesse et les droits des peuples autochtones ?

3. Les systèmes de protection de la jeunesse et de prise en charge et les transformations en acte

Ce troisième axe propose de questionner l'évolution des systèmes de protection de la jeunesse et de prise en charge des mineur·es sous l'angle des champs de pratiques professionnelles, des contraintes à l'action et des transformations en acte. Sur le plan des pratiques professionnelles, les changements politiques, législatifs et organisationnels ont historiquement modulés les conditions de travail et de pratique. Au cours des dernières décennies, au Québec, comme ailleurs, les nouvelles méthodes de gestion introduites au nom de l'efficacité, de l'imputabilité et de limitation des coûts ont bouleversé les manières de faire tout comme la marge de manœuvre des différents acteurs et actrices de ce champ de pratique. Les réformes successives des services sociaux dans la plupart des pays désindustrialisés et postindustriels – là où le secteur manufacturier a été remplacé par des économies numériques et de services – ont même conduit certains chercheurs à identifier le passage à un nouveau régime soit, un déplacement du régime professionnel à un régime de « care management ». Ce passage a été introduit sous l'égide de paradigmes de la nouvelle gestion publique (NGP), méthode de gestion imposée dans les différentes administrations publiques de tous les pays désindustrialisés et postindustriels depuis les années 1980. Derrière cette méthode de gestion se trouve une philosophie de performance sans fin jamais atteinte par les organisations qui affectent l'ensemble des conditions de la pratique, les finalités de l'intervention et les conditions de suivi (eg : augmentation du nombre de cas (*case load*) ; limitation de l'autonomie et du jugement professionnel, sentiment de non reconnaissance sur le plan professionnel ; modifications des pratiques pour atteindre les cibles, parfois même effraction au code de déontologie). Cette méthode de gestion n'est pas sans conséquence sur les systèmes de protection de la jeunesse, puisqu'elle produit un univers de contrôle sans précédent des intervenant·es sociaux/ales. Certaines études rapportent un niveau de détresse généralisé chez les travailleuses sociales depuis la dernière réforme du réseau de la santé et des services sociaux au Québec. Sont encouragés sous cet axe les articles qui dressent un portrait des enjeux qui entourent les paradigmes d'intervention et les pratiques quotidiennes de mise en œuvre de ces institutions, en privilégiant notamment les savoirs professionnels des intervenant·es de terrain, qu'ils et elles soient éducateurs/trices ou gestionnaires et qui, malgré un certain nombre de contraintes systémiques et institutionnelles à

l'action, ne cessent de réfléchir et de remettre en question leurs propres manières de faire, dans l'espace encore trop invisible des bureaux de suivi et des services de placement. Les questions qui suivent peuvent guider les contributions de cet axe (listes non exhaustive) :

- Comment comprendre les impacts de l'évolution des politiques publiques, de la formalisation et standardisation des pratiques au sein des systèmes de protection de la jeunesse et de prise en charge des mineur-es ?
- Comment l'imposition d'un modèle centré sur la productivité affectent les pratiques des professionnel·les, notamment sur le plan éthique ?
- Comment les savoirs d'expertises et les paradigmes d'intervention affectent les pratiques ?

4. Les systèmes de protection de la jeunesse et de prise en charge des mineur-es par *le bas*. Expériences et vies quotidiennes

Ce quatrième axe propose de questionner les impacts de l'évolution des systèmes de protection de la jeunesse et de prise en charge des mineur-es et les conséquences des transformations en acte par *le bas*, soit les expériences des jeunes, des familles et des communautés qui, à force de côtoyer ces systèmes et ces institutions publiques au quotidien, développent à leur propos une diversité de savoirs qui seraient susceptibles aujourd'hui de bousculer bien des certitudes. Les articles qui s'inscrivent dans cet axe s'intéressent notamment aux trajectoires au sein de ces systèmes, aux expériences et récits de vie en institution, aux effets de l'histoire longue des régimes et rationalités de ces systèmes ainsi qu'aux effets des transformations en *acte* sur certains groupes cibles de la population (classe, gender, race) : judiciarisation et criminalisation des problèmes sociaux, ciblage de population socialement défavorisées et discriminées confinées à la périphérie du marché de l'emploi, surreprésentation des noir-es et des autochtones, des familles monoparentales, précarisées, marginalisées et ce, dans tous les systèmes de prise en charge des différents États. Dans cet axe, et peu importe les niveaux d'échelles d'analyses, seront privilégié les contributions empiriques qui valorisent des approches et des dispositifs de recherches ethnographiques qui permettent de mieux saisir les implications concrètes de ces systèmes de protection dans la vie quotidienne des individus, familles et communautés. Une attention particulière sera également accordée aux contributions qui permettent de documenter les initiatives de développement de nouveau régimes de protection par les différentes nations autochtones. Les questions qui suivent peuvent guider les contributions de cet axe (listes non exhaustive) :

- Comment les jeunes, les familles et les communautés pris en charge par ces systèmes de protection de l'enfance et de la jeunesse ou en contact avec ces institutions vivent ce traitement *différé* – traitement d'exception – de leur existence quotidienne ? Quels sont les impacts sur l'économie d'ensemble de leur trajectoire de vie (qu'il s'agisse de leur trajectoire sociale, culturelle, économique ou encore des impacts de la vie en institution sur la corporalité, la mobilité sociale, la socialisation, le devenir) ?
- Comment les différents paradigmes d'interventions affectent le quotidien et font émerger de nouveaux enjeux pour les jeunes, les familles et les communautés ?
- Comment comprendre notamment les dimensions de genre, de classe, de race, leurs impacts ainsi que les différents mécanismes ou stratégies de résistance que les jeunes, les familles et les communautés développent devant les contraintes institutionnelles qu'ils peuvent rencontrer ?

TYPES DE CONTRIBUTION

Dans le cadre de cet appel, *Nouvelles pratiques sociales* sollicite deux types de contribution :

1. Des articles scientifiques (rubrique *Dossier*)

Les articles scientifiques seront sélectionnés selon leur qualité scientifique et leur pertinence par rapport à la thématique du dossier et au créneau éditorial de *Nouvelles pratiques sociales*. Les articles sélectionnés seront soumis à un processus rigoureux et balisé d'évaluation par les pairs en double aveugle. Les critères d'évaluation sont : a. la pertinence et l'originalité ; b. la qualité et la portée du cadre théorique ; c. la cohérence et la rigueur de la méthodologie (s'il s'agit d'un article empirique) ; d. la qualité de l'analyse ou de la discussion ; e. la clarté, structure du texte et la qualité de la langue. Les articles acceptés à l'issue du processus d'évaluation seront publiés dans la rubrique *Dossier* du numéro.

2. Des contributions en provenance de la société civile et des milieux d'intervention (rubrique *Échos de pratique*)

Cette rubrique met en valeur les interventions et les actions réalisées dans divers milieux de pratique, qu'ils soient communautaires, institutionnels, syndicaux ou militants. Dans cette perspective, les textes seront consacrés à la description et à l'analyse de pratiques, d'actions ou d'interventions sociales. Ces articles seront sélectionnés selon leur pertinence et leur cohérence

vis-à-vis du créneau éditorial de *Nouvelles pratiques sociales*. Nous porterons un intérêt particulier à des articles pouvant contribuer au renouvellement des pratiques. Les critères d'évaluation sont : a. la pertinence et l'originalité au regard du renouvellement des pratiques, b. la clarté de la présentation des pratiques discutées, c. la qualité de l'analyse ou de la discussion, et d. la structure du texte et la qualité de la langue. Les textes retenus seront publiés dans la rubrique *Échos de pratique* du numéro.

Pour toute question relative à ce dossier thématique, les auteur.e.s sont invité.e.s à communiquer avec les responsables :

<p>Jade Bourdages Professeure École de travail social Université du Québec à Montréal bourdages- lafleur.jade@uqam.ca</p>	<p>Mélanie Bourque Professeure agrégée Département de travail social Université du Québec en Outaouais melanie.bourque@uqo.ca</p>	<p>Emmanuelle Bernheim Professeure Faculté de droit Université d'Ottawa Emmanuelle.Bernheim@uotta wa.ca</p>
---	---	--

NORMES DE PRÉSENTATION DES ARTICLES

- **Nous vous prions d'identifier clairement le type de contribution (*Dossier* ou *Échos de pratique*) au moment de nous transmettre votre résumé et votre article.**
- Les résumés doivent comprendre tout au plus **2500 caractères, espaces compris.**
- Les articles soumis pour la rubrique *Dossier* ne doivent pas comporter plus de **45 000 caractères (espaces compris), résumés, notes, bibliographie et tableaux inclus.**
- Les textes soumis pour la rubrique *Échos de pratique* doivent renfermer un maximum de **20 000 caractères, espaces compris.**
- Vous trouverez le [guide pour la présentation des articles](#) en ligne.
- Enfin, rappelons que les textes soumis doivent être inédits (ils ne doivent pas avoir fait l'objet d'une publication antérieure).

DATES DE TOMBÉE

- Les auteur.e.s doivent soumettre un résumé de leur article **au plus tard le 15 octobre 2021** par courriel à l'adresse suivante : nps@courrier.uqam.ca.

- Les articles doivent être soumis **avant le 15 janvier 2022** par la plateforme d'édition Web de *Nouvelles pratiques sociales* (<https://edition.uqam.ca/nps>).

PROCESSUS DE SOUMISSION

Pour soumettre l'article par la plateforme d'édition Web de NPS, merci de suivre les étapes suivantes :

1. Vous devez d'abord [vous inscrire à la plateforme d'édition Web](#) de NPS en remplissant un court formulaire.
2. Une fois l'inscription confirmée, cliquez sur « [Faire une soumission](#) ».
3. Sélectionnez la rubrique (*Échos de pratique* ou *Dossier*) pour laquelle vous souhaitez soumettre l'article.
4. Lisez et cochez les éléments de la liste de vérification.
5. Lisez et acceptez la politique de publication et la politique anti-plagiat de NPS, puis cliquez sur « Enregistrer et continuer ».
6. Téléversez le fichier de la soumission (article). Dans le menu « Élément de l'article », sélectionnez « Texte de l'article ». Une fois le fichier téléversé, cliquez sur « Continuer », puis sur « Terminer ».
7. Si vous voulez soumettre un autre fichier lié à l'article (par exemple, les notices biographiques), vous pouvez alors cliquer sur « Soumettre un autre fichier » ; sinon, cliquez à nouveau sur « Terminer », puis sur « Enregistrer et continuer ».
8. Saisissez les métadonnées de la soumission :
 - Veuillez ajouter, le cas échéant, les co-auteur.rices dans la section « Liste des contributeurs-trices », en cliquant sur « Ajouter un-e contributeur-trice ».
 - Veuillez fournir cinq mots-clés décrivant votre résumé ou votre article (en appuyant sur la touche « Entrée » après chaque terme).
9. Cliquez sur « Enregistrer et continuer ».
10. Cliquez sur « Terminer la soumission », puis confirmez la transmission en cliquant sur « OK ».
11. Vous recevrez ensuite un accusé de réception à l'adresse de courriel que vous avez fournie lors de votre inscription.

Pour toute question relative au processus de soumission par la plateforme d'édition Web, veuillez communiquer avec le secrétariat de la revue (nps@courrier.uqam.ca).